

# Bilan financier

## Page quitus

Pour que votre bilan soit validé, vous devez fournir une page « quitus » complétée. Ce document se trouve sur Retkoop à partir du 31 août, et vous pouvez y accéder par deux chemins différents

Soit, sur la page sommaire :

Retkoop vous propose un forum vidéo pour dialoguer

**Cliquez ici**



entre les membres de votre Coopérative Scolaire

Le Compte-Rendu 2025 doit être établi avant le 30 septembre 2025.

Le C.R. est saisi, et il va être vérifié par l'OCCE 56.

**Imprimez la page quitus !**

Soit, quand votre cahier et votre relevé annoncent le même montant, au moment de la clôture du cahier de comptabilité (ouvert en ventilation assistée ou en visualisation classique). Il suffit alors de suivre les étapes et d'imprimer la page quitus quand cela vous est proposé.

groupement d'écritures, etc."

group.B (classe, groupe d'élèves) puis cliquer ici

et "classe CM"  
telier CP-CE1"

Après pointage, le dernier relevé CMB devrait indiquer un solde de : 7 743,08

Entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2025, tu dois procéder à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable 2024 - 2025.  
Tu ne pourras plus modifier ou supprimer d'écritures, ni en rajouter, mais tu pourras consulter ces cahiers dans les archives.

Clôture de ce cahier de comptabilité.

Attention Sabrina ! Cette opération est irréversible !

**Cliquez ici**

Vous pouvez alors réunir la **commission de contrôle des comptes**.

Au moment du bilan, vous devez présenter votre **cahier de comptabilité** (version imprimée ou sur ordi) ainsi que les **pièces justificatives correspondantes** à des personnes non mandataires. Idéalement, au moins un.e collègue et un.e parent d'élèves (cela peut être un des parents délégué.es qui assiste au conseil d'école).

Le document est alors complété par la commission des comptes et signé par chacun.e des membres et le ou la mandataire. Si le ou la mandataire de l'année passée n'est plus présent.e, vous pouvez l'indiquer dans la case « signature du mandataire ».

## Exemple de page quitus



OCCE du Morbihan  
Année Scolaire 2024 - 2025



### Compte-Rendu d'Activités et Compte-Rendu Financier statutaires

Page quitus établi par les vérificateurs aux comptes

Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry Avenue de la République	Document à établir avant le 30.09.2025
56 999 VILLE D'ICI Tel : Mail :	Retkoop - Imprimé le 07.10.2025, à 14h 02min 34s Observations :
N° d'affiliation à l'OCCE 56 : 0560	
Compte bancaire ouvert par l'Association Départementale OCCE 56 Banque Postale 9 999 99 X -	

*Réserve à l'OCCE*

*À compléter*

Commission de contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire	
Date de la réunion :	Lieu :
Contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire.	
La commission donne quitus de la gestion de la coopérative au mandataire suivant : M. Jean DUPONT	
Observations éventuelles de la commission :	Cachet de l'établissement
<i>facultatif</i>	

Vérificateurs aux comptes : au moins 2 personnes extérieures à la compt., dont au moins 1 parent d'élèves (qui donnent leur quitus).

Nom	Prénom	Qualité : enseignant non mandataire, parent, ...	Signatures *

Mandataire 2024 - 2025 :	
M. Jean DUPONT	Signature *

\* Attention ! Les signatures valident tous les comptes et tableaux saisis ou remplis dans Retkoop.  
N'oubliez pas les documents à joindre obligatoirement.

Tous les documents (cahiers, sauvegardes informatiques, pièces justificatives, extraits de comptes, chéquiers utilisés, ...) doivent être obligatoirement conservés en archives, dans l'établissement scolaire, pendant 10 ans.

Pour déposer le quitus sur Retkoop, il faut le scanner (le document ne doit pas dépasser 500 Ko) et suivre ce chemin :

Retkoop vous propose un forum vidéo pour dialoguer



entre les membres de votre Coopérative Scolaire

nbre,  
répée

Le Compte-Rendu 2025  
doit être établi avant le 30 septembre 2025.



Complétez le bilan d'activité puis cliquez sur **Passer à la suite** (à renouveler en bas de la page suivante).

Vous arrivez alors sur le compte-rendu financier, pré-rempli depuis le cahier de comptabilité.  
Vous pouvez vérifier que votre cahier est bien clôturé au passage.



## OCCE du Morbihan

### Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2024 - 2025

Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry, à VILLE D'ICI (56 999), Avenue de la République.  
(0560)  
Compte : Banque Postale 9 999 99 X -

En bas de la page, vous trouverez un tableau de 2 lignes, ou 3 lignes si vous avez touché des subventions dans l'année. Cliquez sur « parcourir » pour sélectionner votre document. Puis sur « ouvrir » pour l'afficher et enfin sur « envoyer l'image », sinon, Retkoop ne le mémorisera pas.

Papiers à envoyer à l'OCCE 56, soit par la poste, soit par mel :		soit en les archivant ici, s'ils sont numérisés :	Validation de l'OCCE 56 :
1. une copie de la <b>page 1</b> du <a href="#">Compte-rendu papier (page quitus)</a> (identité de la Coopérative Scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Jean DUPONT, mandataire, etc). <a href="#">[Plus d'info]</a>	<a href="#">Imprimez cette page quitus !</a>	Changer l'image de la page quitus signée : <a href="#">Parcourir...</a> Aucun fichier sélectionné. <a href="#">Envoyer l'image</a>  <a href="#">Page quitus signée</a>	<b>pas encore vérifié !</b>
2. une copie du <b>relevé du compte</b> "Banque Postale 9 999 99 X", où figure le montant : 23 566,30 €.		Où se trouve l'image du relevé bancaire : <a href="#">Parcourir...</a> Aucun fichier sélectionné. <a href="#">Envoyer l'image</a> Pas de relevé bancaire disponible ici.	<b>pas encore vérifié !</b>
3. et comme, les <b>subventions</b> des collectivités territoriales sont de 7 500,00 €, le(s) <b>justificatif(s)</b> de ce montant.		Où se trouve l'image du des justif. de subvention(s) : <a href="#">Parcourir...</a> Aucun fichier sélectionné. <a href="#">Envoyer l'image</a> Pas de justif. de subvention(s) disponible ici.	<b>pas encore vérifié !</b>

Cette icône apparaît quand le document est téléchargé. Vous pouvez alors procéder de la même façon pour le relevé et les justificatifs de subvention.

Ne tenez pas compte de la demande d'envoi par courrier. Vous pouvez doubler par mail si vous n'êtes pas sûr.e du dépôt sur Retkoop.